



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CAISSE DES ECOLES
8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse des Ecoles, légalement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie de Thuré, salle de réunion.

Date de la convocation : 30/11/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, Carole DEHEUNYNCK, Claude RENAULT, Saïd OTTO-ANNASSIRI, Amélie VERDON, Cindy CREUZON

Etaient représentés :

Etaient absents et non représentés : Nicolas PAQUET, Annie JUSSAUME

Secrétaire de séance : Carole DEHEUNYNCK

2022-10 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 86 a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le CDG86 pour une collectivité et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

AR Prefecture

086-268608805-20221208-2022-10-DE
Reçu le 09/12/2022

Le CDG 86 met à disposition de la collectivité un service de médecine préventive.

- Tarif forfaitaire de 85€ par an et par agent.

Le conseil de la caisse des écoles, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le président ou son représentant, à signer tout document relatif à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 86.

Votants	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations de la Caisse des écoles de Thuré
Fait à Thuré le 09 DEC. 2022

Le Président,
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-268600905-20221208-2022_10-DE
Reçu le 09/12/2022